

Compte rendu
Conseil d'École de Télécom Paris
du 29 septembre 2022

Conseil d'École de Télécom Paris

29 septembre 2022

Nom en gras = membre votant

Nom en italique : absence

Mari-Noëlle JEGO-LAVEISSIERE, Présidente du Conseil d'École
Nicolas GLADY, Directeur de Télécom Paris

Personnalités choisies en raison de leur compétence pédagogique, scientifique, technologique, économique ou industrielle

- **Pierre BISCOURP**, Directeur de l'ENSAE Paris
- **Franck BOUETARD**, Président France & CEO de Ericsson
- **Laurent GIOVACHINI**, Directeur adjoint du Groupe Sopra Stéria
- **Katia HILAL**, Fondatrice et PDG d'Amiral Technologies
- **Catherine LAGNEAU**, Directrice adjointe de l'école nationale supérieure des mines de Paris
- *Catherine LUCAS*, PDG de Navigacom
- **Serge SCHOEN**, Président exécutif de Ambrosia Investment Group
- **Claude TEROSIER**, Fondatrice de Magic Makers

Représentants des anciens élèves

- **Jérôme FAUL**, Ingénieur des Mines et Administrateur de l'Amicale du Corps des Mines, Président du directoire de Innovacom
- **Laura PEYTAVIN**, Présidente de l'association des diplômés de Télécom Paris, Consultante technico-commerciale en cybersécurité chez Proofpoint

Représentants de l'État

- **Solavy LOAP**, Adjoint au Chef de la mission de la tutelle des écoles, Conseil Général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies
- *Vincent THÉRY*, Chef de la mission de la tutelle des écoles, Conseil Général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies
- *Anne LAURENT*, Directrice mobiles et innovation à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
- **Anne BOYER**, Conseillère Scientifique et Pédagogique auprès de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle

Représentants des collectivités territoriales

- *Catherine VITTECOQ*, Adjointe au Maire de Palaiseau
- *Othman NASROU*, Vice-Président du Conseil Régional d'Île de France

Membres élus du collège des personnels chargés de l'enseignement et de la recherche

- **Guillaume DUC**
- **Caroline RIZZA**
- *Marc BOURREAU*
- **Samuel TARDIEU**
- *Maria AMPUERO*
- **Chadi JABBOUR**
- *Philippe CIBLAT*
- **Anaïs VERGNE**
- *Sawsan AL ZAHR*

Membres élus du collège des personnels administratifs et techniques

- **Zouina SAHNOUNE**
- *Dominique BLOUIN*
- *Florence LE GAC*
- *Laurence ZELMAR*
- *Jérôme CAHORS*

Membres élus du collège des élèves

- **Sami TENDJAOUI**
- *Chaïma BELHOULA*
- *Salhia DARMON*
- *Eliott TOURTOIS*
- *Quentin LIEUMONT*
- **Lina AKOUZ**
- **Clément LE LUDEC**
- *Chiara BELLETTI*

Membre avec voix consultative

- Francis JUTAND, Directeur scientifique de l'Institut Mines Télécom
- Nicolas GLADY, Directeur de Télécom Paris
- Éric LABAYE, Président de l'Institut Polytechnique de Paris
- Sumitra MARINADIN, Agent comptable, représentée par Martine CASTERA, Fondée de Pouvoir à l'IMT

Invités non votants :

- Talel ABDESSALEM, Directeur de la Recherche
- Franck ANNEQUIN, Secrétaire Général
- Bertrand DAVID, Directeur de l'Enseignement
- Patricia FREMAUX, Assistante de Nicolas Gladly
- Sylvain LAMBLLOT, Directeur du Développement et des Partenariats
- Marie-Anne LEBREC, Directrice de projets innovation et entrepreneuriat
- Johanna LEGRU, Déléguée à la Diversité et Inclusion

- Laurent PAUTET, Enseignant-Chercheur, Doyen de l'école
- Stéphane POTELLE, Directeur de Cabinet
- Van-Tam NGUYEN, Responsable du Département COMELEC

Ordre du jour

1. Actualités	6
<i>a. Télécom Paris Novation Center à Station F (pour information)</i>	6
<i>b. Rentrée 2022 (pour information)</i>	6
2. Sujets administratifs :	11
<i>a. Validation du compte-rendu du Conseil d'École du 16 juin 2022 (pour avis)</i>	11
<i>b. Validation du compte-rendu du vote par email du 6 juillet 2022 (pour avis)</i>	11
<i>c. Modification du règlement intérieur (pour avis)</i>	11
<i>d. Appellations et titres (pour avis)</i>	11
<i>e. Date des prochains conseils (pour information)</i>	12
3. Sujets internes : Relations entreprises : bilan 2021-2022	12
4. Sujets stratégiques	14
a. Plans transition sociale et environnementale : bilan 2020 à 2022 (pour information)	14
b. Activités innovation et entrepreneuriat	18
c. Stratégie IMT 2030 (pour information)	20
d. Avancées du COP IP Paris 2022-2026	22

La séance du Conseil d'École est ouverte à 14 heures sous la présidence de Mari-Noëlle Jégo-Laveissière.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière constate que le quorum est atteint et énonce les pouvoirs suivants :

- Catherine LUCAS donne pouvoir à Franck BOUETARD ;
- Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à Solavy LOAP ;
- Othman NASROU donne pouvoir à Anne BOYER ;
- Anne LAURENT donne pouvoir à Catherine LAGNEAU ;
- Laurence ZELMAR donne pouvoir à Samuel TARDIEU ;
- Salhia DARMON donne pouvoir à Sami TENDJAOUI ;

1. Actualités

a. Télécom Paris Novation Center à Station F (pour information)

Une vidéo de présentation est projetée en séance.

Marie-Anne Lebrech annonce l'ouverture d'un programme d'incubation complémentaire à l'incubateur historique de Télécom Paris situé dans le XIV^{ème} arrondissement. Cet espace de 44 postes est installé à Station F et remporte un succès certain, et va permettre d'accompagner plus de projets que précédemment. Le comité de sélection a été doublé dès septembre pour examiner huit projets, contre trois à quatre par mois auparavant.

Serge Schoen souhaite savoir à qui est ouvert cet incubateur.

Marie-Anne Lebrech répond que sont éligibles les étudiants de l'Institut Polytechnique de Paris ayant un projet entrepreneurial et les enseignants-chercheurs, mais aussi bien-sûr tous les projets numériques.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière félicite les candidats sélectionnés et exprime ses vœux de réussite pour les projets incubés.

b. Rentrée 2022 (pour information)

Bertrand DAVID précise que le document présenté peut être sensiblement différent des éléments communiqués préalablement, car la rentrée n'est pas achevée. Télécom Paris recrute majoritairement sur le concours, mais aussi par recrutement parallèle au niveau Licence et à l'international (concours FUIFF, accords de doubles diplômes, échanges Erasmus). La majeure partie des étudiants internationaux sont accueillis en deuxième année. Les recrutements en troisième année concernent des étudiants de Polytechnique et issus des écoles françaises. Le COP fixait pour objectif un recrutement de 150 étudiants au concours commun, 21 ASD, 30 AST et six recrutements internationaux. Ce COP devrait augmenter régulièrement jusqu'en 2027, mais il faut également

compenser en 2022 le flux de Sofia Antipolis. L'effectif en première année se maintient aux alentours de 200 étudiants.

S'agissant des mesures de soutien aux étudiants, une session de rattrapage a été organisée en septembre, mais une dizaine d'étudiants restent en difficulté, ce qui est sensiblement supérieur à ce qui était observé d'habitude.

Les résultats d'admission font apparaître un total de 146 candidats retenus sur le concours commun. Le recrutement sur les licences est de 23 candidats, mais il faut noter que ce vivier est limité et il semble difficile de recruter davantage par ce biais sans affecter la qualité des profils. Les recrutements en licence présentent par ailleurs une baisse de la féminisation, alors qu'ils constituent un vivier important sur ce point. En revanche, la féminisation du concours est relativement satisfaisante.

Les indicateurs d'attractivité montrent que Télécom Paris maintient, voire augmente, son attractivité. Les candidats en sortie de concours commun s'orientent de manière un peu plus étalée et plus franche vers Télécom Paris, ce qui témoigne d'une identité d'école plus affirmée. Les duels d'attractivité font apparaître une progression assez stable depuis plusieurs années, avec une statistique de choix se rapprochant de celles de l'École des Ponts.

S'agissant des résultats d'admission en cycle master, Bertrand David souligne en particulier une augmentation de l'attractivité internationale, avec une progression des étudiants étrangers et en échange. Les recrutements auprès des autres écoles se maintiennent quant à eux.

Concernant les masters spécialisés, les résultats de 2022 sont mitigés, avec quelques succès comme le MSIR en double label avec l'ESSEC ou le master cybersécurité, mais aussi quelques formations présentant des résultats plus décevants, comme le master IA. Les masters spécialisés systèmes embarqués et concepteur de projet digital (en partenariat avec l'INA) ont été reportés en raison de la faiblesse du nombre de candidats. Au final, les recrutements en master spécialisé sont de l'ordre de 230 candidats, contre une prévision d'un peu plus de 250 candidats.

Bertrand David présente ensuite les données concernant le choix des filières de deuxième année en soulignant l'attractivité des matières liées aux données (TSIA, IMA ou SD). La filière MACS attire également un effectif important, de même que la filière MODS. Certaines filières présentent en revanche un recrutement un peu trop faible (Telecom ou RIO). Par ailleurs, il faut tenir compte des étudiants inscrits dans une filière pour y suivre une mineure. 31 étudiants sont ainsi inscrits en mineure en sciences des données.

S'agissant des tendances en troisième année, la majorité des étudiants choisit un double cursus ingénieur/master M2, avec toutefois une légère baisse au profit des options internes. Il faut en revanche noter que seuls 20 % des étudiants partent en formation académique à l'étranger, malgré l'obligation de mobilité internationale. Cette statistique devrait toutefois évoluer avec l'augmentation de l'obligation de mobilité internationale à 17 semaines dans le règlement scolaire. Par ailleurs, une augmentation de la pratique de la césure académique est observée.

Katia Hilal et Clément Le Ludec intègrent la séance à 14 heures 15.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière demande comment se positionne Télécom Paris par rapport aux autres grandes écoles en matière de césure académique.

Bertrand David répond que l'École présente des statistiques assez faibles en comparaison des Mines ou des Ponts, qui sont à près de 80 % de césure académique. Il faut cependant noter que Télécom Paris part de très bas en la matière, notamment en raison de contraintes CTI qui limitaient les possibilités de césure. Le dispositif a été revu en 2022, ce qui permet de relancer la pratique de la césure académique.

Laurent Giovachini salue les excellents résultats de Télécom Paris et en première année. Il observe en outre que l'École a mieux résisté que l'ENSTA en matière de recrutement de candidates. Il faudra se montrer attentifs sur ce point en 2024, avec les premiers impacts de la suppression de la 1^{ère} S et de la terminale S et le risque de provoquer un nouveau décrochage en matière de féminisation du recrutement.

Laurent Giovachini s'enquiert en outre du positionnement de Télécom Paris par rapport aux autres écoles sur l'apprentissage et l'alternance, qui permettent notamment d'entretenir des liens avec le monde de l'entreprise.

Bertrand David confirme que Télécom Paris porte une attention particulière à la féminisation. Elle se met d'ailleurs en ordre de marche pour mieux accueillir les filières Maths Physique Informatique du baccalauréat qui sont encore très peu choisies par les femmes. L'École développe par ailleurs une démarche d'alternance depuis 2010, afin de diversifier ses profils d'étudiants. Les flux d'alternance restent limités (25 candidats au COP 2027). Trois parcours d'alternance ont été définis (Systèmes embarqués, Internet des objets et Cybersécurité) auxquels vient s'ajouter en 2022 un parcours en Intelligence artificielle. Ces démarches d'alternance renforcent le contact avec les entreprises et font remonter les compétences nécessaires en entreprise par des contacts directs entre étudiants, tuteurs et maîtres d'apprentissage.

Laurent Giovachini souligne que ces formations présentent également un intérêt en termes d'ascenseur social en permettant à des étudiants issus de milieux défavorisés de financer leurs études.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière en convient. Elle estime cependant que ces excellentes formations ancrées dans les entreprises doivent être largement ouvertes.

Franck Bouétard salue l'amélioration du positionnement de Télécom Paris par rapport aux autres écoles. Il estime cependant que l'effectif étudiant doit augmenter pour répondre aux besoins de l'industrie. De même, le passage à l'international des étudiants de Télécom Paris est insuffisant. Franck Bouétard souhaite en outre savoir combien d'étudiants sortent chaque année avec un double profil Télécom et Cybersécurité.

Bertrand David estime que ces profils se comptent en unités. Il propose de réaliser un traçage plus précis des étudiants prenant en compte les choix de filière en troisième année et éventuellement le premier emploi.

S'agissant de l'exposition internationale des étudiants, une obligation de 17 semaines de présence en cursus à l'étranger a été intégrée dans le règlement scolaire en 2022. Tous les étudiants intégrant l'école à partir de cette année effectueront donc un séjour minimum de six mois à l'étranger.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière propose que cette règle votée à distance soit expliquée en séance.

Bertrand David indique que les étudiants doivent désormais effectuer 17 semaines à l'international, sauf cas de dispense précisés dans le règlement. Cette période de 17 semaines est fractionnable, mais en pratique les étudiants peuvent difficilement faire des séjours de moins de trois mois consécutifs.

Guillaume Duc observe que quatre des cinq filières les plus demandées relèvent du département IDS. La fréquentation de ces filières n'est pas sans poser des problèmes logistiques, mais également en matière d'encadrement de projets ou de stages. Le succès de ces filières a par ailleurs un effet pervers en renforçant la charge d'enseignement du département et des équipes concernées, avec un impact sur le fonctionnement et les recrutements de l'Ecole, certaines filières étant moins pourvues en la matière, malgré le fait qu'elles répondent aussi à des attentes fortes de l'industrie française. Guillaume Duc souhaite à ce titre savoir si la réforme à venir prévoit des mécanismes incitatifs pour rééquilibrer la fréquentation des filières.

Nicolas Glady précise que Télécom Paris ne privilégie pas les filières les plus prisées dans sa politique de recrutement d'enseignants-chercheurs. La Direction estime en effet important d'investir dans certaines filières répondant aux besoins de l'industrie, même si ces dernières attirent moins d'étudiants et présentent moins d'enseignements. Les nouveaux dispositifs de recrutement en cours de mise en place avec les centres interdisciplinaires amènent des financements axés sur des sujets précis et attractifs pour les entreprises. La Direction doit arbitrer entre les différents domaines, mais elle s'efforce de maintenir un équilibre entre l'enseignement et la recherche.

S'agissant de la réforme de 2023, Nicolas Glady estime qu'il faut étudier les raisons pour lesquelles certaines filières sont moins attractives que les autres, afin de trouver les moyens de corriger ce point. Il faut en outre veiller au sujet des mastères spécialisés pour lesquels il semble souhaitable de favoriser des effectifs de 20 à 60 étudiants, afin d'assurer un encadrement efficace.

Bertrand David souligne, concernant la réforme de l'enseignement, que l'approche compétences ne doit pas se concentrer que sur les sujets à la mode et suscitant l'attractivité. L'objectif de l'École est en effet de former des ingénieurs réactifs sur un ensemble de sujets. À la différence de certaines écoles prévoyant un tronc commun sur plusieurs années, Télécom Paris a choisi de spécialiser ses étudiants très tôt, ce qui conduit aux problématiques rencontrées en matière de répartition d'étudiants entre les filières.

S'agissant des quotas, Bertrand David souligne que l'attractivité de Télécom Paris par rapport à d'autres grandes écoles se joue en particulier sur le fait que les étudiants ont davantage de possibilités pour s'orienter vers les filières de leur choix sans être confrontés aux quotas par filières.

Bertrand David considère en outre que l'École doit travailler son offre pour éviter un effet de dispersion des étudiants. L'approche compétences permet de gérer cette problématique. Il faut par ailleurs tenir un discours clair sur la charge d'enseignement qui peut être invoquée comme une variable d'ajustement.

Caroline Rizza estime que la charge d'enseignement n'est pas véritablement une variable d'ajustement, sachant que les filières ont besoin de compétences spécifiques qui ne peuvent être assurées par les enseignants d'autres filières.

Bertrand David en convient. Il souligne cependant que la charge d'enseignement est parfois utilisée par les filières comme argument pour recruter. Or l'analyse des recrutements au cours des dix dernières années montre que ces derniers ne sont pas proportionnels à la charge d'enseignement.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière propose qu'une analyse soit réalisée pour identifier un éventuel impact du nombre d'étudiants sur les recrutements.

Katia Hilal félicite Télécom Paris pour ces résultats. Elle partage les avis exprimés concernant les quotas et se demande si le logement des élèves est pris en compte pour l'attractivité, sachant que Télécom Paris n'offre pas de solution de logement dédiée.

Bertrand David répond que ce sujet est pris en considération. L'absence de maison des étudiants est un choix qui a été défini lors de l'installation de l'École sur le Plateau de Saclay, en particulier pour des raisons financières. Il reste que cette situation génère un manque, sachant que l'École ne dispose d'aucune solution pour aider les étudiants rencontrant des difficultés pour leur logement.

S'agissant du rapport entre offre de logement et attractivité, il est difficile de disposer de données statistiques. Les étudiants interrogés ne mettent jamais le logement en tête des critères invoqués pour leur choix et Bertrand David estime que si cette variable peut avoir une influence à la marge, les étudiants ne se décident pas sur la base de l'offre de logement.

Chadi Jabbour estime que certains étudiants sont plus prévoyants que d'autres en étudiant en amont les solutions de logement liées à l'École, alors que d'autres ne se préoccupent du logement qu'après avoir reçu leurs résultats définitifs d'admission.

Francis Jutand observe que les filières proposées à Télécom Paris sont très disciplinaires. Il estime que des formations davantage pluridisciplinaires pourraient renforcer l'attractivité de l'École.

Bertrand David partage cet avis. Il est possible d'identifier des socles communs entre différentes filières qui permettraient de définir des domaines plus larges et plus attractifs.

2. Sujets administratifs :

a. Validation du compte-rendu du Conseil d'École du 16 juin 2022 (pour avis)

Le compte-rendu du Conseil d'École du 16 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

b. Validation du compte-rendu du vote par email du 6 juillet 2022 (pour avis)

Le compte-rendu du vote par email du 6 juillet 2022 est validé à l'unanimité.

c. Modification du règlement intérieur (pour avis)

Nicolas Glady explique que la présente modification a pour objet de faciliter le renouvellement des membres élus du Conseil d'école en cas de démission. Il remercie les élus ayant participé aux réflexions sur ce point.

La modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

d. Appellations et titres (pour avis)

Laurent PAUTET présente dans un premier temps les propositions d'attribution du titre de professeur invité, dans le cadre de projets de collaboration avec des enseignants-chercheurs. Les nominations suivantes sont proposées :

- M. Hervé Chabanne, Professeur invité depuis 2008, dans le cadre d'un renouvellement ;
- M. Pierre Jouvelot, Professeur invité depuis 2017, dans le cadre d'un renouvellement ;

Nicolas Glady précise que dorénavant tous les professeurs invités signent une convention explicitant leurs droits et devoirs.

Samuel Tardieu se montre favorable au renouvellement du titre d'Hervé Chabanne dont il imaginait qu'il était enseignant titulaire de Télécom Paris. Concernant le renouvellement de Pierre Jouvelot, il regrette que ce dernier ne soit pas plus présent, en insistant sur la nécessité que les professeurs invités ne travaillent pas qu'avec une personne, mais avec des collègues de son équipe d'accueil et plus largement dans l'École. Il conviendrait de réviser les contrats de collaboration pour insister davantage sur ce point.

Laurent Pautet confirme que les discussions sur ce renouvellement ont pris en compte ce point.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière souligne que ce point a été explicitement discuté avec l'intéressé qui est d'accord pour s'engager en la matière.

Talel Abdessalem précise qu'en cas de refus de l'équipe d'accueil, les renouvellements ne sont pas prononcés.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière souhaite s'assurer que l'intéressé a été consulté sur ce renouvellement et a fait part de son accord.

Talel Abdessalem souligne que tous les projets cités dans sa demande n'impliquent pas qu'une personne et concernent plusieurs chercheurs de l'équipe d'accueil.

Chadi Jabbour signale qu'Hervé Chabanne est rarement présent sur site, même s'il collabore énormément avec les collègues. Il sollicite une clause exigeant un minimum de présence des Professeurs invités au sein de l'École.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière estime à ce titre qu'une réflexion sur les espaces mis à disposition des Professeurs invités doit être menée.

Nicolas Glady convient que la réflexion sur l'affectation des espaces et la non-utilisation de certains d'entre eux dans les locaux de l'École est intéressante, bien qu'il s'agisse d'un sujet polémique.

Les propositions de renouvellement des titres de Professeur invité sont approuvées à l'unanimité.

Laurent Pautet présente ensuite les propositions d'appellation des enseignants-chercheurs suivants, que le Conseil d'école est invité à confirmer :

- M. Yann Issartel, dans le cadre d'un recrutement récent au poste de Maître de Conférences en sciences des données, probabilités et statistiques dans l'équipe S2A du laboratoire LTCI, département IDS ;
- M. Loic Le Folgoc, dans le cadre d'un renouvellement sur le poste de Maître de Conférences en Intelligence Artificielle et Imagerie Médicale dans l'équipe IMAGES du laboratoire LTCI, département IDS.

Les appellations sont confirmées à l'unanimité.

e. Date des prochains conseils (pour information)

Les prochains conseils d'école se tiendront aux dates suivantes :

- Jeudi 16 mars 2023 ;
- Jeudi 1^{er} juin 2023 ;
- Jeudi 21 septembre 2023 ;
- Jeudi 16 novembre 2023.

Laurent Pautet quitte la séance à 15 heures 20.

3. Sujets internes : Relations entreprises : bilan 2021-2022

Sylvain Lamblot propose un exposé en trois parties autour de la recherche, des étudiants et des ALUMNI. Il souligne qu'une dynamique en termes de partenariats et de développement s'est

réenclenchée en 2022, avec une croissance du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires recherche s'élève à 10 millions d'euros par an, avec un équilibre entre les partenariats privés et les financements publics.

Au titre des faits remarquables, Sylvain Lamblot cite notamment une dynamique de recherche forte avec EDF R&D, des activités 5G/6G en forte croissance, une reconnaissance internationale en audio et en intelligence artificielle, une forte dynamique sur les projets français et européens, ainsi que le renouvellement des chaires de recherche industrielle. Les perspectives de recherche pour 2023 sont bonnes, mais quelques inquiétudes se posent en termes de production et de bande passante des enseignants-chercheurs.

S'agissant des étudiants, la valorisation connaît une forte croissance depuis quatre ans, en particulier grâce aux événements Campus et Forum. Cette augmentation de l'attractivité conduit à des parrainages de promotion par des acteurs industriels de plus en plus éloignés de l'environnement proche de l'École, comme en témoigne le parrainage de Véolia pour la promotion 2022-2023. Cette évolution traduit aussi une tendance de l'industrie qui se numérise dans tous les domaines.

Sylvain Lamblot évoque ensuite les ALUMNI, qui constituent des ambassadeurs et des relais à travers les responsabilités qu'ils exercent dans les entreprises. Télécom Paris a rencontré un grand succès en 2022 lors de son Dîner prestige pour la Recherche qui a permis de lever 113 000 euros. Les ALUMNI sont très demandeurs d'informations sur ce que réalise l'École, notamment sur les grands enjeux sociétaux. L'École a également entretenu le lien avec les entreprises, avec l'organisation de journées partenariats entreprises qui se sont tenues à l'aéro-club de France, et elle s'efforce de multiplier les interactions avec ses anciens élèves, dont certains peuvent être des facilitateurs pour le développement de contrats de recherche avec les industries.

Nicolas Glady salue une levée de fonds record auprès des grands donateurs et remercie en particulier Serge Schoen pour son soutien dans cette démarche, ainsi qu'Olivier Huart, qui a fait un geste significatif pour encourager les liens avec l'IMT. Ces engagements prouvent que Télécom Paris bat des records lorsque ses deux instituts de tutelle se renforcent l'un et l'autre.

Frank Bouetard félicite les équipes de Télécom Paris pour le travail réalisé, afin de relancer les collectes financières. Il note que des activités initiées par les étudiants ont permis de collecter des fonds à hauteur de 1,5 million d'euros. Il s'enquiert plus précisément de la contribution annuelle des élèves.

Nicolas Glady précise que l'École valorise toutes les relations entre les entreprises et l'accès aux élèves (partenariats campus...), mais les frais de scolarité (1,2 million d'euros) ne sont pas comptabilisés dans ce total.

Frank Bouetard estime que la contribution demandée aux étudiants en termes de frais de scolarité est relativement faible comparée à la pratique d'autres écoles au niveau international. Or le montant des frais de scolarité constitue aussi un élément de valorisation de Télécom Paris, en particulier auprès des étudiants étrangers.

Nicolas Glady en convient. Il précise toutefois que les Frais de scolarité de Télécom Paris pour le cycle ingénieur sont fixés par la tutelle.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière souligne que ce sujet peut faire l'objet d'une réflexion, mais qu'il est débattu.

La séance est suspendue de 15 heures 35 à 15 heures 50.

4. Sujets stratégiques

a. Plans transition sociale et environnementale : bilan 2020 à 2022 (pour information)

Johanna Legru présente le bilan du plan de transition sociale et environnementale sur les deux dernières années. Les ambitions validées par le Conseil d'école en 2020 étaient les suivantes :

- former et sensibiliser les étudiants et les personnels aux enjeux sociaux et écologiques ;
- développer une expertise en numérique frugal et responsable ;
- aller vers une recherche à impact positif sur l'environnement et le sociétal ;
- viser un campus sobre et écoresponsable ;
- viser un campus sécurisé et inclusif ;
- accroître la diversité des recrutements ;
- Les ambitions validées par le conseil d'école fin 2020 étaient les suivantes.

Télécom Paris a choisi de lancer une démarche collective en lien avec la raison d'être de l'Ecole dès le début d'année 2021, avec 36 parties prenantes (enseignants-chercheurs, ALUMNI, élèves, doctorants, personnels), afin de faire émerger les actions à mener pour la transition écologique et sociale de l'École.

Les actions engagées depuis deux ans concernent en particulier :

- la sensibilisation des personnels et des étudiants, avec notamment des conférences des opérations interactives, des actions en partenariat avec les associations étudiantes et des installations concrètes (compost) ;
- la sensibilisation à la diversité et à l'inclusion, notamment avec des initiatives de valorisation des femmes de l'École, des cycles de conférences, des actions menées avec les associations étudiantes et des événements comme la semaine de la diversité ;
- l'intégration des enjeux de transition sociale et énergétique dans la formation des personnels, notamment avec des formations à l'animation des fresques du climat et du numérique, sur le numérique responsable ou sur l'accueil des élèves dys ;
- l'intégration progressive de la transition sociale et énergétique dans le cursus ingénieurs, dans le cadre d'un travail de co-construction associant toutes les parties prenantes de l'École.

Télécom Paris a initié en 2020-2021 une rentrée climat de deux jours en tronc commun en deuxième année et en 2021-2022 une rentrée climat et diversité de deux jours en tronc commun en première

année et de 1,5 jour en tronc commun en deuxième année. Ces volumes d'enseignements ont été maintenus pour la rentrée 2022-2023. Des modules électifs portent par ailleurs sur les sujets du numérique responsable et inclusif.

Les mesures pour le développement d'un campus vert comprennent :

- le calcul d'impact carbone de production et d'utilisation pour 100 écrans et tablettes acquis pour la signalétique ;
- des interventions pour l'intégration de menus végétariens sur toute la durée du service dans le marché de restauration ;
- la mise en place d'un compost avec l'association étudiante MAD ;
- l'élaboration de clauses DDRS pour le marché « missions » de l'IMT.

Les mesures pour un campus sécurisé ont en particulier pour objet une tolérance zéro en matière de violences sexuelles et sexistes et autres discriminations, avec :

- une cellule d'écoute animée par les référents ;
- une enquête respect égalité menée en 2022 ayant donné lieu à une restitution auprès de toutes les parties prenantes de l'École et des élèves ;
- la sensibilisation des élèves pendant le cursus ;
- la formation du BDE à la question du consentement.

Les mesures pour développer un campus plus inclusif portent notamment sur :

- l'organisation d'un *summer camp* de remise à niveau pour les élèves admis sur titre ;
- la mise en place de groupes de parole pour les élèves admis sur titre avec la psychologue de l'École ;
- des aides spécifiques destinées aux boursiers pour l'admissibilité et le *summer camp*
- un travail avec le BDE pour la mise en place de tarifs pour les boursiers ;
- la nomination d'une référente handicap ;
- la remise à niveau de l'accessibilité du site de Télécom Paris
- la mise en place au catalogue IMT d'une formation sur les troubles dys pour les enseignants-chercheurs et les gestionnaires de scolarité.

En conclusion, Johanna Legru rappelle que le pôle transition sociale et écologique (TSE) compte deux ETP, deux apprentis en continu et deux stagiaires mobilisés respectivement sur la situation des boursiers dans l'École et sur l'auto-évaluation des DRS en vue d'une labellisation. Un comité de suivi de la raison d'être est également institué. Le pôle a par ailleurs invité un professeur sur la thématique *Smart Energy*.

Les axes de travail du pôle TSE pour 2022-2023 portent sur les éléments suivants :

- la fusion des groupes de travail du pôle TSE avec ceux de la Direction de l'enseignement ;

- la préparation de la réforme 2023 des enseignements sur les sujets relevant du périmètre TSE ;
- la sensibilisation des personnels et des élèves
- l'atterrissage sur les principaux objectifs validés par le comité de suivi de la raison d'être ;
- l'accompagnement de la recherche et de la formation sur une trajectoire zéro carbone ;
- la poursuite des actions de diversification du recrutement.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière félicite le pôle transition sociale et environnementale pour toutes les actions engagées. Elle s'enquiert des axes à améliorer dans la liste des enseignements proposés en deuxième année pour développer une véritable filière sur un numérique bcp moins consommateurs d'énergie. Ce sujet présente en effet des enjeux technologiques forts, en réponse aux attentes du monde industriel.

Johanna Legru répond que cet axe n'a pas été envisagé à ce jour par le groupe de travail. L'idée a davantage consisté à disséminer ces sujets dans les enseignements existants et à renforcer les compétences des enseignants-chercheurs en la matière.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière convient que ces sujets doivent être abordés dans tous les secteurs pour prendre de l'ampleur. Elle estime cependant que certains axes pourraient être retravaillés pour porter plus de sens et développer des compétences qui seront particulièrement recherchées dans le futur.

Nicolas Glady confirme la volonté de l'École de développer ces compétences. Le sujet du numérique moins consommateur en énergie n'est pas porteur de polémique entre la Direction et les enseignants-chercheurs, mais il présente des complexités de mise en œuvre et des aspects contradictoires. A titre d'exemple, le développement de solutions technologiques moins consommatrices en énergie implique parfois des processus de production bien plus destructeurs de l'environnement que les technologies à remplacer, ce qui place les enseignants-chercheurs travaillant sur ces sujets face à un dilemme. Dans ces conditions, l'Ecole a préféré travailler sur les fondamentaux avant d'ouvrir de nouvelles filières.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière considère qu'il faut aussi avancer dans la recherche sans disposer des solutions parfaitement finalisées.

Katia Hilal remercie les équipes de Télécom Paris pour ce travail admirable. Elle observe que les jeunes générations recrutées actuellement par les entreprises n'ont pas les mêmes motivations que les générations précédentes. Les jeunes ingénieurs recherchent davantage un sens à leur engagement professionnel. Même si les solutions ne sont pas abouties à ce stade, le fait de sortir d'école avec un bagage leur permettant d'améliorer les processus dans l'entreprise qu'ils intégreront constitue un véritable plus.

Nicolas Glady estime que cette recherche de sens concerne l'ensemble de la société. Les sondages réalisés auprès des étudiants tous les deux ans font apparaître que 68 % des étudiants en école d'ingénieur considèrent que leur école leur transmet les compétences pour répondre à la transition

écologique, alors que la vision des médias est plus pessimiste. Il faut progresser et tous les enseignants-chercheurs et les personnels de l'École sont motivés pour répondre à ces enjeux.

Franck Bouétard partage l'avis de Mari-Noëlle Jégo-Laveissière sur la mise en place d'une filière sur les bénéfices que pourraient avoir les télécoms et le numérique à la réduction de l'empreinte carbone de la société. Il ne faut toutefois pas aborder ce sujet en vase clos, mais envisager comment les télécoms et le numérique peuvent contribuer à réduire l'empreinte carbonée des industries et de la société. Franck Bouétard se montre à ce titre préoccupé par les élèves intégrant Télécom Paris avec la considération que les télécoms et le digital sont un problème en termes d'empreinte carbone, alors que ce sujet peut être abordé de manière plus positive. Il serait utile de disposer d'une statistique des élèves intégrant l'École avec une telle vision.

S'agissant de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, Franck Bouétard souhaite savoir si des éléments statistiques ont été établis.

Nicolas Glady indique que des statistiques sur les violences sexuelles et sexistes ont été présentées lors de la précédente réunion du Conseil d'école. S'agissant de la première question, Télécom Paris est en train de réaliser une étude sur les motivations du choix des étudiants de première année. L'excellence académique et le classement sont placés en tête des raisons invoquées, alors que les engagements sur la transition écologique ne sont invoqués que par 9,6 % des étudiants interrogés. La grande majorité des élèves reste dans des logiques de choix assez classiques.

S'agissant de la recherche d'une vision plus positive du numérique pour l'environnement, Nicolas Glady serait très fier que Télécom Paris puisse s'engager vers un numérique net zéro, avec une considération pour l'impact global des technologies sur l'environnement

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière estime que les critères de choix des étudiants évolueront forcément. Les sujets d'impact environnemental doivent être creusés pour développer des compétences qui seront cruciales à l'avenir.

Samuel Tardieu a interrogé ses étudiants de deuxième année sur ces sujets en évoquant les apports de la domotique notamment pour la réduction de la consommation énergétique. Le numérique présente un coût environnemental, mais il peut puissamment contribuer à la réduction des consommations et à la préservation des ressources. Il faut mettre en avant ces arguments et communiquer plus largement sur les apports du numérique pour la société.

Katia Hilal estime que la vision des apports du numérique en termes d'économie de ressources est acquise. Les débats se portent cependant désormais sur la consommation des *data center*. L'enjeu est de développer un numérique moins consommateur en énergie. Il faut en outre noter que si les élèves ont des ambitions de carrière lorsqu'ils intègrent l'École en sortie de classe préparatoire, leur vision change lorsqu'ils intègrent l'entreprise, avec un questionnement sur le sens de leur engagement professionnel.

b. Activités innovation et entrepreneuriat

Marie-Anne Lebrec rappelle que la raison d'être de l'École constitue un point central dans sa démarche d'innovation et entrepreneuriat. L'objectif est de former et d'accompagner pour entreprendre au service d'une société et d'une économie respectueuses de l'humain et de son environnement. L'innovation et l'entrepreneuriat sont ancrés comme axes stratégiques de l'École, dans le prolongement des objectifs de l'Institut Polytechnique de Paris et de l'IMT. L'École doit en outre conforter son ancrage territorial.

Télécom Paris a pour objectif d'être un lieu académique de référence pour l'entrepreneuriat *deeptech* dans le numérique en développant tous les outils et les éléments nécessaires à la formation et à la sensibilisation des étudiants, quel que soit leur niveau d'entrée dans le cursus, et en accompagnant les candidats vers l'entrepreneuriat lorsqu'ils souhaitent aller plus loin dans la démarche. Ces objectifs sont réaffirmés dans le projet de transformation STeP2, lauréat de l'appel à projets ExcellenceS en juillet 2022. Pour les atteindre, Télécom Paris s'appuie sur des résultats solides fruits de son expérience d'accompagnement à l'entrepreneuriat, avec le lancement du premier incubateur dans une école d'ingénieurs en 1999.

Le plan d'action innovation et entrepreneuriat s'articule en trois volets :

- Agir sur la formation pour que tous les publics visés disposent des outils nécessaires pour entreprendre, notamment avec la participation à plusieurs événements comme le prix des technologies numériques ou la journée de l'innovation, le lancement en 2023 d'un programme de création d'un produit innovant mêlant différents profils d'écoles d'ingénieur, ou encore la déclinaison en ligne du cours sur l'innovation technologique qui rencontre un grand succès ;
- Imaginer en repensant les lieux et en aidant les enseignants-chercheurs et doctorants à aller vers l'innovation issue des laboratoires. Cette démarche passe par la diversité des profils incubés à Station F, par la modernisation des locaux de l'incubateur historique, par le développement de l'Anticip Lab dans les locaux de Palaiseau, ou par la mise en exergue de modèles de réussite auprès des enseignants-chercheurs ;
- Entreprendre, avec le développement d'une offre large dans les parcours, le développement d'un programme de mentorat avec les ALUMNI, le renforcement des liens avec les autres disciplines, l'augmentation du nombre de *start-ups* créées par an, et l'objectif de deux créations issues de la recherche par an.

Nicolas Glady propose à Marie-Anne Lebrec de présenter quelques données financières sur l'incubateur.

Marie-Anne Lebrec précise que l'incubateur de Télécom Paris représente un coût d'un peu plus de 1 million d'euros par an, avec un financement partiel de l'École. Les montages financiers peuvent varier selon la nature des projets et les directions de l'École impliquées.

Nicolas Glady souligne que Télécom Paris ne considère pas que cette activité doit être une source de revenus. L'incubateur est avant tout un dispositif qu'elle soutient et dont elle est consciente du coût. Cette démarche n'exclut pas de rechercher des financements publics, mais il convient d'éviter que les fonds proviennent trop des incubés eux-mêmes pour ne pas consommer des liquidités déjà rares. L'École peut également réfléchir à la prise de parts dans l'incubateur. Ce point doit être débattu, sachant que la tutelle n'est pas favorable à ce modèle et qu'un grand concurrent de Télécom Paris, Agoranov, a choisi de ne pas prendre part dans les sociétés de son incubateur en estimant que son rôle est d'aider les *start-ups* et pas de dégager un revenu.

Eric Labaye cite l'exemple de Polytechnique qui accompagne la création de près de 30 *start-ups* par an et détient des parts dans les structures créées. Elle a créé à cette fin un fonds X-crédation qui gère les participations et commence à générer des dividendes.

Serge Schoen souligne que le MIT dispose parallèlement à son incubateur d'un fonds d'investissement pour accompagner l'innovation. Cette université a par ailleurs mis en place un dispositif simple de transfert de propriété intellectuelle pour l'innovation sortant de ses laboratoires. Le MIT offre en outre un système de bourses pour soutenir l'innovation issue de ses élèves. Il serait utile d'étudier plus précisément ce modèle pour s'en inspirer.

Francis Jutand précise que le mécanisme de prêt d'honneur fonctionne bien pour assurer des financements aux créateurs au moment où ils en ont besoin. Les taux de remboursements sur ces dispositifs permettant de réinvestir sont de l'ordre de 90 %.

Eric Labaye insiste sur l'importance des centres interdisciplinaires pour la levée des financements et pour l'encouragement à l'innovation. Il cite ensuite la création depuis deux ans sur le Plateau de Saclay des fonds HEC Ventures et Polytechnique Ventures qui ont pour objet d'accélérer les incubateurs locaux. Il conviendrait à ce titre d'étudier le moyen d'étendre le fonds Polytechnique Ventures pour accompagner toutes les *start-ups* de l'Institut Polytechnique de Paris.

Nicolas Glady souligne que Télécom Paris n'a pas la taille de Polytechnique ou HEC. À ce titre, l'Institut Polytechnique de Paris fait sens, avec une masse critique pour la création d'un fonds d'investissement.

Katia Hilal s'enquiert de la relation entre les *business angels* des grandes écoles avec les incubateurs.

Marie-Anne Lebrech répond qu'une relation privilégiée est engagée avec un groupe de *business angels* du Plateau de Saclay qui soutient l'innovation des écoles présentes sur le Plateau. Ces derniers sont présents dès le comité de sélection et suivent les projets dès leur commencement.

Chadi Jabbour constate que les objectifs pour 2025 sont très ambitieux, notamment en termes de création de *start-ups*. Il souhaite savoir si Télécom Paris a déjà d'autres licornes en préparation pour atteindre ces objectifs.

Marie-Anne Lebrec répond que les levées de fonds sur l'incubateur sont croissantes depuis plusieurs années, ce qui autorise la présentation de telles perspectives pour 2025.

Jérôme Faul estime que le sujet de l'innovation entrepreneuriale doit être ouvert au maximum. Plus Télécom Paris sera en interface avec le monde extérieur, plus elle aura de chances de voir émerger des projets porteurs et des financements. S'agissant du saut technologique, il faut aussi se porter sur les problèmes pour développer les solutions, et à ce titre rester ouverts aux problématiques rencontrées par les entreprises.

c. Stratégie IMT 2030 (pour information)

Francis Jutand félicite Télécom Paris pour ses résultats et la dynamique interdisciplinaire initiée avec l'Institut Polytechnique de Paris. L'élaboration de la stratégie d'ensemble 2023-2027 est en phase d'achèvement. Elle s'articule autour d'une ambition, quatre positionnements thématiques, quatre orientations stratégiques « métiers » et cinq orientations stratégiques « transversales ». Les positionnements thématiques sont au croisement des trois transitions numérique, industrielle et écologique, avec une déclinaison sur les thématiques du numérique responsable, de la souveraineté numérique, de l'énergie et de l'économie circulaire, ainsi que de l'ingénierie de la Santé et le bien-être.

Dans ce cadre, les orientations stratégiques s'articulent de la manière suivante :

Orientations stratégiques « métiers »

- adapter et transformer les formations pour répondre aux besoins de croissance, ainsi qu'aux attentes des étudiants et des entreprises, avec trois axes de travail sur la diversification des flux de recrutement, la transformation des modalités de formation et le déploiement d'un programme ambitieux de transformations pédagogiques ;
- structurer des offres de formations professionnelles à l'échelle de l'IMT dans une approche par compétences débouchant sur une certification, permettant aux écoles d'opérer seules, à plusieurs ou en partenariat des activités de formation tout au long de la vie ;
- répondre aux besoins de filières industrielles stratégiques et aux enjeux des politiques publiques par une recherche académique et technologique à l'échelle de l'IMT, avec trois axes de travail sur le renforcement des leaderships thématiques, la dynamique de ressourcement scientifique et technologique, et le développement d'un think tank en appui aux politiques publiques sur les quatre leaderships thématiques ;
- être acteur des politiques régionales de développement économique et accompagner les entreprises dans les enjeux de transformation, avec des actions diversifiées dans les différentes écoles.

Orientations stratégiques « transversales »

- faire de l'IMT un acteur engagé, visible et reconnu de l'écosystème européen ;

- renforcer à tous les niveaux l'engagement de l'IMT en faveur de la transition écologique et en amplifier les impacts, en faisant de l'IMT un accélérateur de la transition écologique et en développant l'engagement pour la transition écologique à tous les niveaux ;
- structurer des partenariats à l'échelle des territoires, de la France et de l'Europe, avec les entreprises, les écoles partenaires, les établissements de recherche et les universités ;
- accroître l'attractivité de l'IMT et de ses écoles pour ses parties prenantes internes et externes, avec un renforcement de la politique d'attractivité pour les personnels, le développement de campus physiques et virtuels performants et attractifs, et le développement d'une stratégie de communication instituant toutes les parties prenantes en ambassadeurs de l'IMT.
- structurer et consolider le fonctionnement collectif au service de la stratégie, notamment avec un cadre commun de fonctionnement simplifiant les processus et optimisant les ressources, des modèles économiques communs, et l'organisation d'un cadre général de mise en œuvre de la stratégie d'ensemble.

Eric Labaye sollicite une précision sur le positionnement de l'IMT, sachant que ses écoles sont membres-fondateurs de l'Institut Polytechnique de Paris. Il lui semble en effet intéressant de présenter dans les orientations stratégiques comment l'IMT voit sa contribution à l'Institut Polytechnique de Paris. Eric Labaye s'interroge ensuite sur le soutien financier du ministère de l'Économie et des Finances dans le développement de l'Institut Polytechnique de Paris dans le cadre du COP 2023-2027 de l'IMT, compte tenu des ambitions affichées. Il lui semble en outre important de s'assurer dans le plan stratégique de la cohérence entre les actions développées par l'IMT et ce qui est réalisé dans le cadre de l'Institut Polytechnique de Paris.

Francis Jutand ne peut s'exprimer à la place des tutelles. L'IMT doit répondre à des préoccupations de court terme notamment sur l'augmentation de ses charges qui seront peu soutenues par les dotations. Il est donc difficile de se projeter dans ce contexte. L'impact et le style de l'Institut Polytechnique de Paris sont différents de celui de l'IMT, dont les écoles sont plus ancrées localement. Toutefois, les directeurs des écoles peuvent s'assurer de la cohérence des actions. En travaillant intelligemment, les différents acteurs ont la capacité de s'assurer que le renforcement sera effectué. Par ailleurs, un travail collectif en intelligence est possible en particulier en ce qui concerne le changement des systèmes de suivi d'information. La capacité de coopération intelligente entre l'IMT et l'Institut Polytechnique de Paris est forte et il faut encourager le dialogue.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière insiste sur la nécessité de poser ces enjeux explicitement dans la stratégie de l'IMT. La contribution des écoles de l'IMT doit rester au minimum constante dans l'équation globale du projet. En outre, s'il est possible de s'appuyer sur les directeurs pour assurer la cohérence des actions, il ne peut être demandé à ces derniers de prendre les décisions qui n'ont pas été prises aux échelons supérieurs. Il est indispensable que le projet de l'Institut Polytechnique de Paris soit porté par tous les ministères concernés.

Francis Jutand rappelle que les écoles sont autonomes au sein de l'IMT, mais doivent être considérées dans leur ensemble pour la résolution des problématiques rencontrées. Par ailleurs, les grandes décisions doivent faire l'objet d'une concertation entre les deux grandes composantes de l'Institut Polytechnique de Paris.

Francis Jutand observe en outre que le projet de l'Institut Polytechnique de Paris n'inquiète plus les écoles comme deux ans auparavant et des complémentarités peuvent être observées.

Serge Schoen estime que la présente discussion est symptomatique des difficultés rencontrées dans la gestion d'une organisation par deux tutelles. Il avait cru comprendre lors de la genèse du projet que l'Institut Polytechnique de Paris devait constituer un acteur fort du *soft-power* français et que la logique de double-tutelle ne serait pas maintenue.

Francis Jutand fait observer que cette organisation relève des décisions de l'État.

Nicolas Gladly remercie la Présidente du Conseil d'école pour ses propos. Il estime ensuite que l'autonomie des écoles au sein de l'IMT peut être exploitée pour résoudre un certain nombre de sujets, à condition qu'elle soit réelle.

Francis Jutand souligne que si les écoles disposent d'un certain degré d'autonomie avec leur Conseil d'école, mais il est aussi possible de trouver des solutions plus intelligentes en travaillant ensemble.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière remercie les intervenants pour les positions exprimées. Elle estime que la contribution forte des deux écoles pour faire réussir l'Institut Polytechnique de Paris est un élément de stratégie explicite qui doit figurer clairement dans le document d'orientation.

Laurent Giovachini quitte la séance à 17 heures 25.

d. Avancées du COP IP Paris 2022-2026

Eric Labaye rappelle que l'Institut Polytechnique de Paris rassemble 8 500 étudiants, 1 300 chercheurs et enseignants-chercheurs et 1 000 doctorants, avec un budget total de 400 millions d'euros. Dans ce cadre, le COP 2022-2026 a pour objet développer l'Institut Polytechnique de Paris en un institut reconnu internationalement, autour de huit axes stratégiques.

Un premier axe concerne la croissance des effectifs étudiants. L'Institut Polytechnique de Paris s'est focalisé sur les masters, avec une nouvelle promotion de 700 étudiants intégrés en 2022. Une croissance du nombre de doctorants est également constatée.

Le deuxième axe concerne le centre de recherche IP Paris qui rassemble 30 laboratoires et pour lequel des efforts doivent être poursuivis pour le renforcement de sa visibilité internationale. L'Institut Polytechnique de Paris a mis en place depuis un an dix départements d'enseignement et de recherche. Des centres interdisciplinaires sur des enjeux sociétaux ont par ailleurs été ouverts depuis 2019 et sont développés en lien avec les entreprises.

S'agissant de l'innovation, Éric Labaye cite l'exemple du Salon Vivatech où l'Institut Polytechnique de Paris était présent avec 21 *start-ups* et les travaux menés entre les différents incubateurs représentant une puissance de création d'une centaine de *start-ups* par an.

L'Institut Polytechnique de Paris progresse aussi sur le projet de parc d'innovation destiné à renforcer les liens entre la recherche privée, les incubateurs et les laboratoires de recherche publics. Une discussion est en cours sur ce sujet avec le Groupe LVMH en vue de définir un partenariat avancé.

L'Institut Polytechnique de Paris a acquis grâce à sa masse critique une reconnaissance thématique sur pratiquement tous les sujets et se situe collectivement dans les deux premiers établissements français dans les classements internationaux.

S'agissant de la responsabilité inclusive, l'Institut Polytechnique de Paris s'est fixé un objectif de 30 % de femmes dans les cursus, ainsi que 40 % parmi les recrutements d'enseignants. Une coordination est en outre menée entre les différents établissements, afin de bâtir en 2023 un plan climat IP Paris.

Un travail vient par ailleurs d'être lancé sur le développement d'une politique RH cohérente entre les différentes écoles de l'Institut Polytechnique de Paris.

Caroline Rizza souhaite revenir sur la présentation des départements de recherche. Elle constate que seules deux femmes ont été désignées à la tête d'un de ces départements et estime qu'il serait important d'assurer une parité sur ces fonctions de direction, en termes d'image et pour faire bouger les lignes en interne.

Guillaume Duc quitte la séance à 17 heures 35.

Eric Labaye en convient, mais souligne que ces désignations sont le fruit d'un processus électif au sein des enseignants-chercheurs. Il lui semble difficile dans ce cadre d'imposer des principes de désignation.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière est consciente de la difficulté d'introduire un changement culturel en la matière. Il lui semble important de manifester que le résultat de ces désignations n'est pas forcément satisfaisant en termes de représentation des femmes. Par ailleurs, il faut que les écoles disposent dans leurs effectifs de femmes modèles susceptibles d'intégrer les carrières de responsables de département. Or une problématique de recrutement se pose.

Anaïs Vergne souligne que le résultat des désignations ne tient pas qu'aux électeurs. L'absence de candidatures féminines sur ces postes contribue aussi à la faible représentation des femmes. Il faut résoudre des problématiques de recrutement, d'avancement et de promotions en amont.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière est consciente de la nécessité de travailler à tous les niveaux pour renforcer la représentation des femmes.

Eric Labaye insiste sur le fait que l'Institut Polytechnique de Paris s'est fixé un objectif ambitieux de 40 % de femmes dans son recrutement d'enseignants-chercheurs, ce qui n'est actuellement pas le cas au sein des écoles constituant l'Institut.

Claude Terosier fait observer que les Maîtres de conférences et Professeurs confirmés en séance sont tous des hommes. Elle estime que le sujet de recrutement doit être repris à la base.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière partage cet avis.

Katia Hilal souhaite savoir si les responsables de département désignés représentent toutes les écoles au sein de l'Institut Polytechnique de Paris.

Eric Labaye mentionne que toutes les écoles sont représentées sauf l'ENSAE mais le responsable du département est membre du CREST, UMR X/ENSAE/CNRS.

Chadi Jabbour sollicite des précisions sur les mesures envisagées pour atteindre l'objectif de 40 % de recrutements féminins parmi les enseignants-chercheurs.

Eric Labaye répond que ce sujet est en cours d'examen au sein de chacune des écoles qui restent responsables de leur recrutement. A titre d'exemple, Polytechnique demande systématiquement la présentation de deux candidats homme et femme pour les propositions de nominations. L'Institut Polytechnique de Paris étudie également les modalités de recrutement directement en son sein.

Serge Schoen quitte la séance à 17 heures 45.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière estime que ces objectifs ne doivent pas être perçus comme négatifs à l'égard des hommes. Sa conviction est que les équipes mixtes fonctionnent mieux et qu'il convient à ce titre de favoriser la diversité dans les recrutements.

*L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de point divers,
la séance du Conseil d'École est levée à 17 heures 50*

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com